

Depuis la première convention signée avec le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1992, la Police nationale a permis à plus de 200 policiers, sportifs de haut niveau, de concilier carrière professionnelle et sportive.

En proposant un aménagement du temps travaillé, elle permet ainsi à ses personnels, sportifs de haut niveau, de s'entraîner, de participer à des compétitions dans les meilleures conditions possibles, et de mettre en œuvre efficacement leur projet sportif.

> À QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut avant tout **être fonctionnaire* de la Police nationale ou adjoint de sécurité** et figurer sur la liste des sportifs de haut niveau du ministère des Sports (dans la catégorie Élite, Senior ou Relève).

* Filière active (en dehors des sportifs de haut niveau en cours de formation initiale et des cadet de la République), filière technique et scientifique et filière administrative (tous grades / toutes catégories).

> QUE PROPOSE CE DISPOSITIF ?

Le sportif de haut niveau de la Police nationale bénéficie d'une décharge d'activité qui peut varier de 70 à 100 % de son activité afin de lui permettre de s'entraîner et ainsi de briller dans les compétitions internationales de référence, notamment aux jeux olympiques.

> COMMENT ?

Une commission d'attribution de statut de fonctionnaire de police, sportif de haut niveau, établit la liste des bénéficiaires du dispositif. Les dossiers sont déposés par le bureau en charge du sport de haut niveau du ministère des Sports.

Pour les fonctionnaires de police, la durée de validité d'inscription sur cette liste est d'un an. La reconduction est annuelle et soumise à l'examen de critères professionnels et de performances sportives.

Les adjoints de sécurité bénéficient du dispositif pour la durée de leur contrat, à condition de figurer sur la liste des sportifs de haut niveau au ministère des Sports.

> LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Être fonctionnaire de la Police nationale ou adjoint de sécurité.
- Être inscrit sur les listes des sportifs de haut niveau du ministère des Sports dans les catégories **Élite, Senior ou Relève** (liste des disciplines en page 2).
- Faire valider un projet sportif de premier plan (jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe ou toute compétition internationale de référence et de niveau équivalent à celles précitées) par le directeur technique national de la fédération délégataire de l'athlète et le ministère des Sports.

Pour vous informer sur les conditions d'accès, les épreuves et les inscriptions à nos concours et sélections, rendez-vous sur **www.lapolicenationalerecrute.fr**.

FÉDÉRATIONS	DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU RETENUES PAR LA POLICE NATIONALE
ATHLÉTISME	ATHLÉTISME OLYMPIQUE - CROSS COUNTRY ET 100 KM COURSE
AUTOMOBILE	CIRCUIT (AUTO) - RALLYE
AVIRON	
BADMINTON	
BOXE	BOXE ANGLAISE
CANOË-KAYAK	COURSE EN LIGNE - MARATHON
CYCLISME	CYCLISME ROUTE - CYCLISME PISTE - VTT - BMX
ESCRIME	ESCRIME (ÉPÉE - FLEURET - SABRE)
ÉQUITATION	CONCOURS COMPLET - DRESSAGE - SAUT D'OBSTACLE
GOLF	
GYMNASTIQUE	ARTISTIQUE - RYTHMIQUE - TRAMPOLINE
HALTÉROPHILIE	HALTÉROPHILIE
JUDO	JUDO
KARATÉ	KUMITE (COMBAT) - KATA
LUTTE	LUTTE OLYMPIQUE
MONTAGNE ET ESCALADE	ESCALADE
MOTOCYCLISME	MOTOCYCLISME (COURSE SUR ROUTE - ENDURO - MOTOCROSS ET TRIAL)
PARACHUTISME	VOL RELATIF
PENTATHLON MODERNE	PENTATHLON MODERNE
NATATION	NATATION COURSE - NATATION EAU LIBRE - NATATION SYNCHRONISÉE - PLONGEON - WATER POLO
ROLLER SPORT	COURSE
SAVATE BOXE FRANÇAISE	ASSAUT - COMBAT
SKI	SKI ALPIN - SKI NORDIQUE - SKI ARTISTIQUE - SKI FREESTYLE
SPORT DE GLACE	
SURF	
TAEKWONDO	TAEKWONDO (COMBAT)
TENNIS	
TENNIS DE TABLE	
TIR	CARABINE - PISTOLET - PLATEAU
TIR À L'ARC	
TRIATHLON	TRIATHLON OLYMPIQUE
VOILE	